



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de rues et d'objets  
topographiques  
sur la commune de Lancy

17 janvier 2018

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Lancy du 7 novembre 2017 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 7 décembre 2017,

### ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

- **Passage Eugène-LANCE**

au passage permettant de relier l'avenue Eugène-LANCE à la gare du Bachet.

Cette dénomination reprend celle de la rue existante sur laquelle débouche le passage.

Code voie : 64955

- **Parc de la Mairie-de-Lancy**

au parc de la mairie.

Cette dénomination reprend la dénomination usuelle du parc existant.

Code voie : 64963

2. Ces dénominations entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2018.

Elles doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1ex.
CHA/LG	1ex.
DALE	1ex.
DF	1ex.
DSE	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blayth", written over the text "La chancelière d'Etat :".